AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0957
FR0000124141-FS0470

10 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2025, The Goldman Sachs International (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 3 juin 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT, et détenir individuellement 35 997 795 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT hors marché.

A cette occasion, la société The Goldman Sachs Group, Inc. n'a franchi directement et indirectement aucun seuil et a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 37 710 383 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 740 652 608 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.